CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024
PROCES-VERBAL

Présents : A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - S. FALCON - K. FLEURY-ALCARAZ – D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : M. CHAVANNE à C. IMBERT

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : M. Christian IMBERT

La séance est ouverte à 17h38 sous la présidence de Mme Anne GARZENA, Vice-Présidente.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Christian IMBERT est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme La vice présidente indique que les bénéficiaires de l'épicerie ont reçu les coupons pour les activités culturelles ou sportives suite à la dernière décision prise lors du conseil d'administration.

3. FINANCES – MISE EN PLACE D'UNE CANTINE SENIORS

Mme La vice présidente informe les membres du Conseil d'administration, que dans le cadre de notre mission d'accompagnement et de soutien aux personnes, le CCAS souhaite proposer aux seniors (à partir de 65 ans) de manger à la cantine avec les enfants une fois par semaine (mercredi).

« Mangeons ensemble » est un projet qui contribuera à renforcer le lien social, à promouvoir une alimentation équilibrée et à offrir un lieu de convivialité et d'échanges intergénérationnels.

Objectifs :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Briser la solitude du quotidien
- Vivre un temps intergénérationnel
- Partager avec les enfants un repas
- Proposer un repas équilibré
- Recréer du lien social

Modalités proposées :

- Définition des critères d'éligibilité : Repas proposés pour les seniors, à partir de 65 ans
- Lieu : Les repas auront lieu au restaurant scolaire de l'école Lamartine
- Horaires : La cantine ouvrira ses portes à 11h45 et fermera à 13h30
- Menu : Le menu sera réalisé par la société publique locale « De la terre à l'assiette ». Le repas sera varié, équilibré et adapté aux besoins nutritionnel des seniors, en privilégiant des produits locaux et de saison.

  Un café sera offert à la fin du repas.

  Il n'y aura pas d'alcool de servi pendant le repas.

  Les menus seront sur le site de la mairie et affiché à l'école.
- Prix du repas : Nous proposons de fixer le prix de vente repas à 13€ sachant que le prix d'achat du repas est de 10,55€ TTC.

  Le paiement se fera à l'inscription. Aucun repas ne sera remboursé.
- Nombre de places : 20 places
- Procédure de demande : Pour toute inscription, la personne doit s'inscrire en mairie auprès du secrétariat du CCAS au plus tard le mercredi précédent la date du repas souhaité.

  Pour assurer un roulement, il ne sera pas possible de s'inscrire chaque semaine.

  Inscriptions à partir du 16 septembre.

Cette cantine ouvrira dès le 2 octobre et les inscriptions débuteront le 16 septembre.

Questions :

K. FLEURY ALCARAZ : Est-ce que ce projet pourra s'ouvrir sur les autres sites de La Baraillère et du Fay ?

A. GARZENA : Pour l'instant, le souhait est de commencer à Lamartine pour diverses raisons. Avec le centre de loisirs, le site est ouvert et il y a déjà le personnel qui est présent. L'objectif est de créer des échanges avec les enfants.

M. IMBERT : Je vous informe que dans les EPHAD, les repas sont proposés entre 15 et18 €.

En l'absence d'autres questions, Mme la Vice-présidente soumet cette délibération à l'approbation du conseil d'administration.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. FINANCES – ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES À UNE ANIMATION : SIMULATEUR DE CONDUITE

Mme la Vice-présidente propose d'organiser avec l'association AGIR ABCD, une animation avec un simulateur de conduite.

- Dates : 20 et 21 novembre 2024 après-midi
- Coût de la prestation : 300€. Le CCAS propose de demander une participation de 5€.
- Nombre de places : 12 places

Questions :

S. BONNIER : Avons-nous un retour d'expérience sur cette animation ?

A. GARZENA : Je n'ai pas eu d'échanges avec d'autres structures.

M. MOUNIER : Est-ce que nous allons ouvrir cette animation à des inscriptions ?

A. GARZENA : Cette animation est organisée dans la continuité des ateliers du code de la route. Lors de ces ateliers, les participants avaient de nombreuses questions sur les dangers de la route (médicaments, réactions à avoir...).

En l'absence d'autres questions, Mme la Vice-présidente soumet cette délibération à l'approbation du conseil d'administration.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme la Vice-présidente souhaite ajouter un point à l'ordre du jour sur l'organisation de nouveaux ateliers.

L'unanimité des membres présents acceptent l'ajout de ce point.

5. FINANCES – ORGANISATION DE NOUVEAUX ATELIERS ET ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES

Mme la Vice-présidente informe les membres du conseil d'administration qu'elle souhaitait proposer l'organisation de séances de sophrologie gratuites, animées par Eléa Loire. Pour raisons médiales de l'intervenante, ces ateliers ne pourront pas avoir lieu.

Ainsi, en lieu et place, Mme la Vice-présidente soumet deux propositions aux membres de l'assemblée :

- ateliers de relaxation organisés par l'Envol : 4 séances pour 360,00 €
- ateliers créations de produits cosmétiques : 2 séances pour 261,00 €

Questions/Remarques :

Mme FAURE propose de demander à Mesdames REY et ALMAGRO, qui proposent des ateliers d'énergies.

Mme MOUNIER indique que le club socio propose également ce type d'ateliers.

Mme GACON confirme en indiquant que l'activité yoga est déjà complète.

Mme la vice-présidente propose l'activité de relaxation au forfait de 12,00 € par séance.

M. DALCOL : A quel moment aura lieu ces séances ?

A. GARZENA : Ces séances seront organisées le jeudi. En effet, les ateliers danses sont déjà organisés les mardis et les seniors s'occupent souvent de leurs petits-enfants les mercredis. Les ateliers seront de 14h à 16h.

En l'absence d'autres questions, Mme la Vice-présidente soumet cette délibération à l'approbation du conseil d'administration.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Goûter des seniors :** Mme la Vice-présidente informe que le goûter des seniors aura lieu le 8 octobre après-midi au pôle festif sous un chapiteau.

  M. IMBERT précise que la capacité d'accueil du chapiteau est de 400 personnes debout dont 200 personnes assises.

  Les techniciens réfléchissent sur le contenu du goûter.

  Cette année, Sorbiers ne participera pas au goûter.

- **Retour sur la sortie famille à Annecy** (54 participants) : Tous les participants étaient ravis. Les familles ont pu faire différentes activités : baignade, balade, bateau...

- **Sortie seniors :** Suite au questionnaire de l'année dernière, la prochaine sortie aura lieu à Vichy.

- **Spectacle Valgrangent :** Les places ont été prises.

  Faudra-t-il des personnes pour le service du petit déjeuner ? La décision sera prise lors du prochain Conseil d'administration

- **Date du prochain conseil d'administration :** Jeudi 28 novembre 2024 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h21

Vice-Présidente	Secrétaire de séance
Anne GARZENA	**Christian IMBERT**